



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2014

DELIBERATION N°2014-015

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2013

Présents :

M. Daniel WAPPLER, Maire, Mme Dominique CARON, M. Bernard STEIN, Mme. Sylvie ZANOUNE, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER de LABADIE, Mme Agnès EKWE, Adjoint, M. Didier GIARD, Mme Anne-Marie MARTINS, Mrs Jean-Paul TEXIER, Guy BRUNET, Stéphane RABANY, Pierre LENTIER, Stéphane DEYSINE, Mme Valérie LANDAIS, M. Jean-Claude MASSEY, Mme Dominique DEBICKI, M. Pierre-Jean GRAVELLE, Mme Martine SJARDIN, M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX.

Absents représentés :

*Monsieur Christian BRINDEAU représenté par Monsieur Didier FABRE
Madame Christine MEIGNIEN représentée par Monsieur Bernard STEIN
Madame Marie-Suzanne CHARLOT représentée par Monsieur Daniel WAPPLER
Madame Sonia JAIL représentée par Madame Dominique DEBICKI
Monsieur William ROSTENE représenté par Monsieur Guy BRUNET
Madame Anne-Laure HIRON, représentée par Monsieur Christian FOSSOYEUX.*

Monsieur René-Jean CULLIER DE LABADIE a été désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 25 janvier 2014 affectant provisoirement les résultats de l'exercice 2013 ;

Vu les délibérations en date du 11 mars 2014 approuvant le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'exercice 2013 ;

Vu le compte de gestion définitif de l'exercice 2013 faisant apparaître un excédent de financement cumulé en section d'investissement de 469 701,21 € et un résultat positif cumulé en section de fonctionnement de 1 515 476,57 € ;

Sur proposition de Monsieur Stéphane DEYSINE et après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour et 5 abstentions (Gravelle, Guille, Maillet, Fossoyeux, Hiron)

Article 1 : Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 1 515 476,57 € de la manière suivante :

- **En recettes de fonctionnement**
Ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » **449 300,00 €**
- **En recettes d'investissement**
Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » **1 066 176,57 €**

Article 2 : Décide d'affecter l'excédent d'investissement de 469 701,21 € de la manière suivante :

- **En recettes d'investissement**
Ligne 001 « Résultat d'investissement (excédent) reporté » **469 701,21 €**

Article 3 : Puisque les résultats définitifs sont différents des résultats provisoires, il convient de modifier le budget en conséquence par le vote d'une décision modificative.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier Principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel WAPPLER

